

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Prélèvement	00110245	Commune	PUYOL-CAZALET
Unité de gestion	0579 SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	Prélevé le :	mardi 07 mai 2019 à 11h30
Installation	UDI 000404 TURSAN	par :	DELPHINE DENIS
Point de surveillance	S 0000000575 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	EXT SALLE POLYVALENTE	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	18,8 °C		25	
pH	8,1 unité pH		de 6,5 à 9	
Bioxyde de chlore mg/L ClO ₂	0,20 mg/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001
Code SISE de l'analyse : 00110753 Référence laboratoire : SE194327/7913

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	15 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	43 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration après filtration simple	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	322 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	0,017 mg/L		0,5	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION				
Chlorite en mg/L	0,098 mg/L		0,2	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00110245)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Mont de Marsan le 20 mai 2019
Pour le Directeur, l'ingénieur d'études sanitaires



QUERO LOIC